



Règlement du concours inter-déchèterie :

« Balance tes piles à la déchèterie – Edition 2021 »

Meilleure déchèterie

I. Organisateur et durée du concours

COREPILE, société anonyme au capital de 40 000€, dont le siège social est situé 17 rue Georges Bizet, 75016 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 422 589 088, représentée par son Directeur Général Frédéric HEDOUIN,

ET,

C2D Consulting, société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 15 000 euros, dont le siège social est situé Hauteurs Lézarde – 97170 PETIT-BOURG, immatriculée au RCS de POINTE-A-PITRE sous le numéro 841 156 888, représentée par sa Directrice, Madame Christelle DIOCHOT-DESPOIS,

COREPILE et C2D Consulting sont désignés ci-après « **L'organisateur** ».

L'organisateur prévoit, du 1^{er} au 28 novembre 2021, un jeu-concours intitulé « Balance tes piles à la déchèterie – Edition 2021 », ayant pour objectif de challenger les Guadeloupéens dans le cadre de Semaine Européenne de Réduction des Déchets ».

Les modalités et conditions de ce jeu-concours sont définies ci-après.

II. Conditions de participation au jeu-concours

- La liste des points de collecte participant au jeu-concours est détaillée en Annexe.
- Chacun des points de collecte participant sera équipé de 2 caisses de collecte de 30 kgs, mises à dispositions par COREPILE.
- COREPILE met à disposition des points de collecte participants une affiche et un totem, qui seront à afficher à l'entrée du point de collecte ou au niveau du contenant de collecte.
- Chacun des points de collecte participant disposera d'un espace spécifique dédié à l'animation, et devra réaliser une animation spécifique (agent dédié pour animer et informer les usagers).
- Chacun des points de collecte participant devra disposer d'un moyen de pesée des caisses de collecte.
- Le jeu-concours est gratuit et ouvert à tout point de collecte participant (liste détaillée en Annexe).
- Le jeu est soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours.

III. Principe de jeu-concours/modalités de participation

Ce jeu se déroule exclusivement en déchèterie, aux dates indiquées dans l'article 1. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation du Participant.

A l'issue du concours, une pesée finale sera réalisée dans chaque déchèterie participante. Les tonnages collectés seront comparés en tenant compte du nombre d'habitants de la collectivité.



IV. Désignation des gagnants

L'Organisateur désignera la déchèterie gagnante après pesées et consolidations des quantités de piles collectées. Le point de collecte gagnant sera contacté au plus tard le 15 décembre 2021

V. Dotations

Les dotations des tirages au sort sont les résultats de chaque collectivité au sondage proposé par C2D Consulting : <https://forms.gle/jaj4BDP56MPDuDS6A>

VI. Remise des dotations

L'Organisateur du jeu-concours contactera par email, le responsable du point de collecte gagnant. Il devra répondre dans les 5 jours ouvrés suivant l'envoi du mail, et fixer une date pour la remise des dotations avec l'Organisateur.

VII. Responsabilité

L'Organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, elle était amenée à suspendre, proroger, reporter, modifier ou annuler le jeu-concours. Les dispositions de la force majeure s'appliquent en cas de survenance d'une crise sanitaire (notamment celle du Covid).

Le(s) gagnant(s) s'engage(nt) à ne pas rechercher la responsabilité de l'Organisateur en ce qui concerne la qualité, les caractéristiques ou le fonctionnement de la prestation offerte en dotation dans le cadre du jeu-concours.

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable :

- de la perte de tout courrier électronique,
- et plus généralement de la perte de toute donnée.

VIII. Utilisation des données personnelles des participants

Le présent article prend en compte les nouvelles règles en matière de protection personnelle imposées par le règlement général sur la protection des données (RGPD) en date du 25 Mai 2018.

Seules les informations nécessaires au bon déroulement du présent jeu et à la remise des lots en cas de gain sont collectées.

Cet article a pour but de vous donner toutes les informations utiles sur la collecte, l'utilisation et les destinataires de vos données personnelles.

Participation au jeu

Les données personnelles des participants au jeu-concours sont recueillies obligatoirement dans le cadre de cette opération pour participer au jeu et pour répondre aux réclamations et demandes de renseignement.

Les données personnelles recueillies

Il s'agit uniquement des données d'inscription nécessaires au bon déroulement du jeu à savoir : nom, prénom, adresse email.

Elles sont enregistrées dans un fichier informatique pour les besoins du jeu-concours, à savoir la prise en compte de leur participation.



Les destinataires des données personnelles

Les informations personnelles recueillies ne sont utilisées que dans le cadre du présent jeu. Elles seront uniquement destinées à la société organisatrice aux fins de s'assurer du bon déroulement du jeu, de la désignation des gagnants et de la distribution des lots. Vos données demeurent confidentielles et ne seront pas utilisées à des fins commerciales.

Durée de conservation des données personnelles

Les données personnelles seront conservées jusqu'à la date de fin du jeu et la distribution effective des lots tel qu'énoncé au présent règlement et ce conformément à la Loi. Elles seront détruites au plus tard le 30 décembre 2021.

Les participants pourront demander à ne pas figurer ou être retirés du fichier à tout moment. Ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant sur simple demande, conformément au règlement européen 2016/679, dit règlement général sur la protection des données.

Pour pouvoir exercer son droit, les participants peuvent contacter C2D CONSULTING :

Par courriel : contact971@c2dconsulting.fr

Par téléphone : 0690 76 58 86

Pour des raisons de sécurité et éviter toute demande frauduleuse, cette demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité. Après traitement de la demande, ce justificatif sera détruit.

IX. Accessibilité du règlement

Le règlement peut être consulté librement sur la page LinkedIn de C2D Consulting (<https://www.linkedin.com/company/c2d-consulting/>) ou encore envoyé gratuitement par l'Organisateur sur simple demande écrite émanant de tout participant en écrivant un mail à l'adresse suivante : contact971@c2dconsulting.fr

Le règlement sera disponible jusqu'au 30 décembre 2021 auprès de l'organisateur.

Annexe – Liste des déchèteries participantes



Déchèterie de Capesterre-Belle-Eau
Adresse : Allée du Manoir, 97130 CAPESTERRE-BELLE-EAU



Déchèterie de l'ancien abattoir
Adresse : Chemin de la cible, 97112 GRAND-BOURG



Déchèterie du Moule
Adresse : Route de Cocoyer, 97160 LE MOULE

Déchèterie de Morne-à-l'Eau
Adresse : Richeval, 97111 MORNE-A-L'EAU



Déchèterie du Lamentin
Adresse : Z.I de Jaula, 97129 LAMENTIN

Déchèterie de Deshaies
Adresse : Impasse poussière, 97126 DESHAIES

Déchèterie de Pointe-Noire
Adresse : Rue des Plaines, 97116 POINTE-NOIRE

Déchèterie de Sainte-Anne
Adresse : Section Delair, 97180 SAINTE-ANNE



Déchèterie de Saint-François
Adresse : Desvarieux Route du Moule, 97118 SAINT-FRANCOIS

Déchèterie de Désirade
Adresse : Lieu dit les Galets, 97127 LA DESIRADE